

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES**  
**78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 1 juin 2023

**DATE D’AFFICHAGE :** 1 juin 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice : 33**

**Présents : 23**

**Votants : 28**

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
Mme CHERGUI, M. GOURVENEĆ, Mmé CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,  
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.  
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

**Absents excusés :**

M. CAMARA  
M. ALIMI  
M. MARCIN  
M. HILALI  
Mme. LARABI

**REGLEMENT DE LA REGIE DE RECETTES « CENTRALISEE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la délibération de 2016 actant le règlement de la régie de recettes « centralisée » de Chanteloup-les-Vignes,

**CONSIDERANT** que le règlement d’une régie a pour objectif de définir les conditions et modalités selon lesquelles se déroulent les prestations de service,

**CONSIDERANT** qu'il convient de refonder le règlement de la régie de recettes « Centralisée » dans l'objectif de le moderniser et l'adapter aux nouvelles prestations de la régie « Centralisée »,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. FARIGOULE, Mme. KHARJA, Mme. AZDAD, Mme SIRAS représentée par M. FARIGOULE et M. ODIRA représenté par Mme. KHARJA).

DECIDE :

**D'APPROUVER** le règlement de la régie de recettes « centralisée » modifié tel qu'il a été proposé en annexe.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
  
- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230613-2023-DEL-33-DE  
Date de réception préfecture : 15/06/2023